



Mention d'information

CAMPAGNE D'INFORMATION DES EXAMENS MEDICAUX OBLIGATOIRES DE L'ENFANT

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Campagne d'information des examens médicaux obligatoires de l'enfant** » dont la finalité est la mise en œuvre d'une campagne d'information par voie postale à destination des assurés concernés par les examens médicaux obligatoires aux différents âges de la vie de l'enfant.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- NIR
- Les données de santé : déclaration de grossesse

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite d'un an, à compter de la date d'envoi du courrier postal.

L'accès aux données des fichiers est réservé aux agents du service éditique d'IMSA.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une mission d'intérêt public, le droit d'opposition peut s'appliquer.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)